



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 46
Séance du vendredi 28 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARD a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 02
	Absents : 04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jeanne PISTORESI RAMAZOTTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BONY Sarah, CORONA Jean, LUIGGI Laure, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 24 juillet 2023

Date d'exécution : 31 juillet 2023

Date d'affichage : 03 août 2023

OBJET : Motion projets photovoltaïques en coactivité agricole

Le président rappelle qu'en application du dernier alinéa de l'article L. 2121-29 du CGCT, le conseil municipal qui délibère sur les affaires de la commune peut émettre des vœux, délibérations symboliques sans portée décisive, sur tous les objets d'intérêt local, y compris de nature politique.

Dans ce cadre, il informe le conseil du projet porté par la société H2air en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque en coactivité agricole sur un espace agricole d'une quarantaine d'hectares géré par Monsieur Jean-Baptiste GERONIMI.

Il propose à l'assemblée d'adopter une motion visant à permettre la prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de ce type de projets qui s'inscrit dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables.

* * * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver une motion demandant que les projets photovoltaïques en coactivité agricole puissent être intégrés dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune actuellement en cours de révision.

Délibération n° 2023 – 46 : Motion projets photovoltaïques en coactivité agricole

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	Y				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI					Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

